FSU-Guyane

Lettre ouverte aux représentants locaux des candidats à l'élection présidentielle.

Madame, Monsieur,

La FSU-Guyane soucieuse de l'avenir de la Guyane, désire vous interpeller, dans le cadre de la campagne présidentielle, sur vos intentions concernant ce département et les réponses que vous entendez apporter aux nombreux et graves problèmes qu'il connaît.

Département atypique et sinistré, la Guyane est confrontée à de nombreuses difficultés qu'elle ne peut résoudre seule. L'état, dont le rôle devrait être de compenser l'inégalité inadmissible dont est victime ce département, n'assume pas ici sa mission de garant de l'égalité des chances et des droits fondamentaux de ses habitants.

Les services publics ne sont, bien souvent, pas assurés ou de façon embryonnaire, privant ainsi des populations de leurs droits les plus fondamentaux : droits à la santé, à l'éducation, à l'eau courante et à l'électricité, à la justice, au transport, aux communications…

C'est ainsi que l'espérance de vie est de quatre ans inférieure à la moyenne nationale, la mortalité infantile deux fois plus élevée, les décès d'enfants de moins d'un an par SIDA 100 fois plus courants qu'en Métropole…cette situation dramatique résultant d'un taux de couverture et de structures médicales scandaleusement insuffisants et d'une politique de prévention défaillante.

Dans le domaine de l'éducation, la situation n'est pas plus brillante : plus de 7 % des enfants d'âge scolaire ne sont pas scolarisés, les résultats aux évaluations nationales sont catastrophiques, 24 % des élèves quittent le système scolaire sans solution. Le manque d'établissements scolaires, l'absence d'internats, la difficulté et le coût des transports, la réticente de certaines municipalités à scolariser tous les enfants de Guyane sont les principaux freins à la scolarisation.

Les infrastructures sont très inégalement réparties sur le territoire et de nombreux villages de l'intérieur, ainsi que leurs écoles, n'ont accès ni à l'eau courante, ni à l'électricité, ni au téléphone ou de façon très intermittente. Ces mêmes villages ne sont accessibles que par pirogue sur des fleuves classés non navigables.

Outre ces problèmes structurels, la Guyane, département le plus pauvre de France doit faire face à une évolution démographique parmi les plus élevées du monde (3.6%). Le rattrapage du retard causé par des décennies d'irresponsabilité de l'état et l'accompagnement de l'augmentation de la population ne peuvent être gérés uniquement par les collectivités locales. La solidarité nationale doit jouer pleinement son rôle et permettre la mise en place d'une réelle politique volontariste pour rétablir en Guyane une situation conforme aux principes de la République.

Cette situation génère une grande précarité qui touche tous les secteurs et la société guyanaise dans son ensemble, fonction publique comprise.

Dans l'éducation, un enseignant sur trois est en situation précaire (contractuels premier et second degré, vacataires, médiateurs culturels et bilingues…). Les enfants sont aussi victimes de la précarité : non scolarisation, scolarisation en pointillé et une forte déscolarisation.

Sur le plan sanitaire, une forte tranche de la population ne bénéficie d'aucune couverture médicale.

La crise du logement est sans précédent. Elle touche les couches sociales les plus défavorisées qui, de plus, sont victimes d'expulsion et de destruction de leur habitat précaire.

La situation socio-économique est dramatique : le revenu moyen par habitant est le plus bas de France, le taux de chômage est insupportable et touche principalement les jeunes, des pans entiers de la population sont sans aucun revenu. Les nombreux immigrés en situation irrégulière sont à la merci des marchands de sommeil et des patrons esclavagistes. Ils vivent sous la menace constante d'une expulsion et viennent grossir la masse des précaires.

La démission de l'état crée un vide que s'empressent d'occuper les nombreuses sectes trouvant chez ces populations démunies un terreau favorable.

Face à ce constat dramatique (et malheureusement non exhaustif), que personne d'ailleurs ne conteste, la FSU-Guyane vous demande de vous engager publiquement pour que les droits classés comme « opposables » (l'éducation, la santé, le logement) deviennent enfin une réalité sur ce morceau de territoire français trop longtemps laissé pour compte. A noter que même le droit à une nationalité n'est pas une évidence ici : de nombreux habitants des rives du Maroni ou de l'Oyapock, installés depuis parfois plusieurs générations sur le territoire français, n'ayant jamais été inscrits sur les registres de l'état civil, n'ont aucune existence légale, donc aucun droit aux prestations sociales et aucun droit civique.

Le candidat que vous soutenez est-il prêt à défendre et améliorer les services publics en Guyane et particulièrement le service public d'éducation en impulsant une politique volontariste ? En particulier s'engage-t-il :

♦ sur la construction en 5 ans, sur l'ensemble du département, de 400 écoles, 10 collèges et 5 lycées dotés d'internat ?

♦ sur la construction des structures d'accueil qui font défaut aujourd'hui : 10 internats accessibles gratuitement aux plus défavorisés (revenu inférieur ou égal au SMIC), structures de restauration dans chaque établissement sous forme de repas chauds ?

♦ sur la gratuité des transports scolaires pour tous les jeunes scolarisés et une couverture convenable des besoins ?

♦ sur l'attribution d'une aide sociale et médicale gratuite pour les familles dont le revenu est inférieur ou égal au SMIC ?

♦ sur la création de structures d'accueil et des soins en direction des jeunes handicapés et/ou en difficulté sociale et scolaire graves, ces structures étant actuellement 7 fois moins nombreuses que dans la moyenne nationale ?

♦ dans une lutte déterminée contre la précarité par l'ouverture d'un centre de formation académique conduisant, d'une part, à la titularisation des personnels précaires et d'autre part, permettant aux jeunes Guyanais, dont les familles n'ont pas les moyens d'assumer la charge des études, d'accéder au métier d'enseignant ?

Le secrétariat académique de la FSU-Guyane

Permutations 2007 : les résultats

Quelques chiffres

• 325 collègues de Guyane ont demandé à participer aux permutations informatisées.

• 20 n'ont pas eu l'autorisation de participer, selon des critères contestables et semble-t-il pas identiques pour tous, nous y reviendrons dans le prochain « Fenêtres sur classes ».

• 59 ont obtenu satisfaction, soit 19,34 % des participants. Ci-dessous les départements obtenus avec les barèmes des derniers permutés.

Département obtenu	Nbre de collègues	Barème du dernier permuté
Ain	2	26
Allier	1	41
Alpes-de-Haute-Provence	1	533
Alpes-Maritimes	1	529
Ardèche	3	33
Bas-Rhin	1	301
B.-du-Rhône	13	33
Cantal	1	83
Charente	1	29
Deux-Sèvres	1	53
Essonne	1	26
Eure	1	61
Gironde	1	530,82
Guadeloupe	1	538
Haut-Rhin	3	31
Hauts-de-Seine	1	105
Loire-Atlantique	1	500
Marne	1	224
Martinique	3	531
Mayenne	1	541,32
Moselle	1	35
Nord	2	26
Oise	1	213
Paris	3	35
Rhône	6	22
Sarthe	2	29
Seine-et-Marne	1	26
Seine-St-Denis	1	22
Val-d'Oise	1	33,16
Yvelines	2	38

Il est à noter que de nombreuses péripéties et erreurs ont entaché ces permutations :

- interprétation contestable de la notion de conjoints (le rectorat a refusé d'accorder les points de rapprochement de conjoints aux collègues pacsés après la déclaration de revenus de 2006, contrairement au paragraphe 3.1.2. du B.O. spécial n°8 du 16 novembre 2006),

- refus (non motivés en CAPA comme le stipulent les textes) ne respectant pas la règle annoncée par le recteur, alors que certaines demandes qui devaient être bloquées ont été acceptées,

- erreurs dans les barèmes et accusés de réception arrivés la veille, voire le jour même de la CAPN, empêchant toute possibilité de rectification à temps.

Au cours de l'audience que le recteur a accordée à la FSU vendredi 30 mars, nous avons demandé que les cas de tous les collègues lésés par ces erreurs et cafouillages soient étudiés avec la plus grande bienveillance au moment des exeats-ineats.

Nous avons également demandé que soit instaurée, l'année prochaine, une commission de vérification de barèmes pour éviter ces bavures qui pénalisent les collègues.

J-N G.

Compte rendu de CTPA

La dotation en poste du 1er degré pour l'année scolaire 2007 – 2008 est de 70. Seuls 33 postes ont été implantés au CTP du 21/01/07 faute de créations de salles par les mairies. Nous avions bon espoir de voir l'école de Vendôme, à Cayenne, s'ouvrir en septembre 2007 mais le maire de Cayenne nous a annoncé le report de cette ouverture.

La création de la nouvelle école maternelle de Dacca, à Roura, a modifié la structure de l'école Duchange puisque dans les faits c'est un transfert de poste qui s'opère. Le SNUipp a donc demandé que la collègue directrice obtienne un code de priorité sur les postes de direction les plus proches de taille égale ou supérieur à l'actuelle école Duchange.

La CLA-NSA de Rémire II et celle du collège la Canopée ferment par manque d'effectif et le CTPA du 21/01 a acté l'ouverture d'une CLA-NSA à Papaïchton et une à Maripasoula.

La problématique du manque de remplacement a été abordée. Le ministère se contente de dire que nous avons le meilleur taux de couverture en moyens de remplacement et refuse d'admettre que l'académie ait des besoins différents en matière de remplacement (corps enseignants plus jeune, conditions de vie et de travail plus contraignantes…)

Mais au regard des besoins, l'administration prévoit de créer des postes de BD supplémentaires au CTPA de mai, la priorité étant d'ouvrir un maximum de postes d'adjoints. Pour l'instant, les postes existent, aux collectivités de créer des classes et/ou des écoles.

A l'inverse, la mairie de Papaïchton a construit deux nouvelles classes ainsi que des logements pour les enseignants à Loka mais le rectorat n'a toujours pas pu fournir les deux enseignants nécessaires. Ils ont lancé un appel à candidature à la fin du mois de janvier, seul une classe a pu ouvrir aujourd'hui par manque d'enseignants.

Les classes du village Saramaka sont enfin redéfinies en CLIN. En effet ces classes fonctionnent depuis le début comme des CLIN sans que l'administration leur reconnaisse cette qualification.

Ces postes sont dorénavant étiquetés CLIN rattaché à l'école Patient, (l'erreur qui s'est glissée dans le cahier des postes, à savoir CLIN rattachée à l'école Savane sera rectifiée).

Résultat des courses, seuls 17 postes nouveaux seront offerts au 1er mouvement. Le SNUipp-FSU demande au recteur d'intervenir auprès des élus, en CAEN pour dénoncer les manques en matière de constructions scolaires. Une ligne budgétaire spéciale a été annoncée par de Robien. Utilisons-la notamment pour pallier les retards pris dans ce domaine. Quoi qu'il advienne nous avons des propositions d'utilisation de ces postes en l'absence de construction de classes avant la rentrée prochaine.

K. Fronteau